



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 4263

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations de certains enseignants au regard de la multiplication du nombre des heures supplémentaires dans certains domaines. Il semble qu'environ 800 000 heures supplémentaires payées annuellement par l'Etat, alors que les sommes correspondantes pourraient contribuer à créer des emplois sans nouvel investissement financier de l'Etat. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de régulariser et de réorienter en tant que de besoin l'affectation des heures supplémentaires à la charge de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Entre la rentrée de 1994 et la rentrée de 1996 près de 25 000 heures supplémentaires avaient été transformées. Pour la rentrée 1997, la décision a été prise d'utiliser les crédits correspondant à 90 000 heures supplémentaires année, soit 15 % de la dotation, pour dégager des supports d'affectation dans les établissements scolaires notamment en faveur du réemploi des maîtres auxiliaires, et, en particulier, pour renforcer l'encadrement pédagogique des établissements dont la population scolaire est la plus fragile. Toutefois les heures supplémentaires étant un élément de souplesse nécessaire à l'organisation pédagogique des établissements, il est indispensable d'en conserver un certain volant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4263

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3254

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4505